

Dossier

Ehpad du futur : comment les médecins coordonnateurs l'imaginent-ils ?

Alors que le modèle de l'Ehpad a été remis en cause tout au long de la crise et que les rapports sur les établissements de demain ne cessent de se multiplier, les médecins coordonnateurs livrent leur vision de l'avenir, avec un peu d'amertume et quelques espoirs...



Ehpad : Matières Grises mise sur l'avenir

Présenté le 3 juin, le dernier rapport de Matières Grises intitulé « L'Ehpad du futur commence aujourd'hui », dresse les grandes lignes de ce pourraient devenir les établissements demain. Un ensemble de propositions dont certaines pourraient vite devenir concrètes...

Tout au long de la crise, les Ehpad ont été au centre de bien des critiques, au point même que certains ont envisagé leur suppression, mais c'est un tout autre postulat que les auteurs du dernier rapport de Matières Grises, le think tank du Grand âge, ont choisi d'adopter. Selon eux en effet, l'établissement est un terreau fertile, un modèle qui doit certes évoluer, mais qui peut s'avérer être un incroyable terrain d'innovation, dans un contexte loin d'être défavorable. Selon les propres termes de Luc Broussy, l'un des principaux auteurs du rapport, lors de sa présentation le 3 juin dernier, il y aurait « *un certain climat* », une sorte d'alignement des planètes qui rendrait cette démarche prospective tout à fait crédible, même à moyen terme. Tout d'abord, la ferme intention de Brigitte Bourguignon annoncé en septembre 2020 de travailler à l'Ehpad de demain, un souhait qui s'est concrétisé par la création du Laboratoire des solutions de demain. Animé par la CNSA, celui-ci ne sera pas uniquement consacré aux Ehpad, mais il sera tout de même chargé d'imaginer les grandes lignes d'investissement dans les structures médico-sociales dans les prochaines années. Il faut évidemment évoquer les sommes consacrées à la rénovation dans le cadre du Plan de relance, avec 1,5 milliard d'euros pour la modernisation de l'offre d'hébergement des personnes âgées, mais aussi les 600 millions d'euros qui devraient permettre aux établissements d'opérer leur transition numérique.

Mais selon les auteurs du rapport, la démarche n'est pas uniquement opportuniste et la nécessité de réfléchir à l'Ehpad de demain se fonde aussi sur des motifs autant historiques, que démographiques. Historique tout d'abord, après une phase de modernisation des hospices achevées dans les années 90 et une étape de modernisation et normalisation du secteur entamée avec la création des Ehpad en 1999, les établissements doivent passer à une acte III moins standardisé et plus adapté au résident de demain. Car celui-ci aura sans aucun doute des exigences nouvelles, comme celle de terminer sa vie dans un chez soi, même si celui-ci se situe en Ehpad, de vivre dans un cadre de vie de qualité. Selon Matières Grises, il convient également de tenir compte de la pression de l'opinion publique qui voit trop souvent les Ehpad comme des lieux d'enfermement et de contraintes. Bref, il faut changer, mais comment ?

Bienvenue chez vous

Matières Grises propose trois chantiers pour alimenter une réflexion qui promet d'être riche. Le premier d'entre-eux vise à passer du « *bienvenue chez nous* » au « *bienvenue chez vous* ». La personne « *doit primer sur l'institution et l'organisation doit s'adapter à elle et non l'inverse* », résume Jérôme Guedj, l'autre grand artisan du rapport. Cela implique une nouvelle manière d'envi-



sager la personne âgée, qui est passée il y a 20 ans, sous l'impulsion de la loi 2002-2, du « *statut de patient à celui de client* » et qui doit maintenant évoluer vers celui « *d'habitant-citoyen* ». Cette nouvelle donne implique une refonte des modes d'accompagnement, dans une logique de personnalisation au sein de laquelle le résident doit pouvoir choisir son rythme de vie, son menu et les risques qu'il souhaite prendre. Celui-ci doit avoir, à chaque étape de son accompagnement, la capacité de pouvoir faire des choix et de les exprimer. Dans ce cadre, il s'agit également de mieux prendre en compte la famille comme un véritable partenaire de l'accompagnement avec pour corolaire, « *un droit de visite qui doit devenir un droit intangible* », précise Jérôme Guedj. Matières Grises formule plusieurs propositions dans cette optique, notamment faire de l'Ehpad un lieu de vie avant un lieu de soin, renforcer la formation des personnels à la capacité d'écoute, à la compréhension des attentes des personnes, et au recueil de leur libre choix. Le think tank souhaite également refondre le conseil de la vie sociale par une « *augmentation de leur fréquence à un ou deux par bimestre au lieu de trois par an* », ou encore créer des conseils de maison, structure de concertation propre à chaque unité de vie. Il envisage aussi la création d'une instance nationale de représentation des familles, organisation « *neutre, composée d'experts des questions éthiques et juridiques, que les familles pourraient contacter en cas de litiges* ». Il s'agit aussi



Document



Télécharger
le rapport
Matières Grises



“La personne doit primer sur l’institution et l’organisation doit s’adapter à elle et non l’inverse.”

de construire de nouveaux outils d'évaluation multidimensionnelle de la personne car si « Aggir et Pathos ont révolutionné le secteur il y a 20 ans et seront toujours utiles demain, ils ne suffiront pas pour passer d'une logique déficitaire à une logique capacitaire. »

Revisiter le modèle architectural

Le deuxième chantier, et non des moindres, concerne le cadre de vie. Pour mener celui-ci, Matières Grises a souhaité se doter de l'expertise des plus grands spécialistes, comme l'architecte Fany Cérese (voir *entretien p.16 et 17*). Selon le think tank, si la personne âgée doit pleinement se sentir chez elle dans cet Ehpad du futur, le modèle architectural doit forcément évoluer car si « le médico-social s'est construit en s'éloignant du tropisme hospitalier, il en conserve souvent des traits caractéristiques dans l'agencement des espaces ». Dans les années à venir, la chambre devra devenir

un logement personnalisable. Cela implique de laisser le résident la meubler comme il l'entend, en misant sur des espaces neutres, mais aussi sur une certaine superficie (une surface minimale de 26 m2 est préconisé avec un objectif de 30 m2). Il convient également de distinguer clairement lieu de vie et lieu de soins par « une véritable dissociation physique de la partie habitation et de la partie services », mais aussi de mettre fin aux unités, en constituant des « quartiers » à l'intérieur de l'Ehpad, pour introduire du semi-collectif. Les auteurs du rapport souhaitent enfin donner une couleur verte à toutes ces mutations, au travers d'un plan national « ESSMS Ecologie- 2030 » pour accompagner les opérateurs dans la transition écologique.

Un modèle pour les Ehpad plateforme

Le dernier axe du rapport vise à développer les fameux Ehpad plateforme dont les modèles et les dénominations sont très différents aujourd'hui. Si les expériences menées

en ce sens sont nombreuses, permettant à l'Ehpad d'agir en direction d'un bassin de population, que ce soit dans ces murs ou en se projetant à l'extérieur, le cadre juridique mérite d'être précisé. Les auteurs ont rédigé dans cette optique un article complet à insérer dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF) créant des « plateformes territorialisées de services pour les adultes en situation de handicap et les personnes âgées en perte d'autonomie », livré clé en main pour le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Plusieurs conditions sont détaillées pour que ce type de modèle puisse se multiplier. Ainsi selon Matières Grises, il convient de supprimer les appels à projets puisque « le périmètre d'action est déterminé par l'opérateur et non par la puissance publique », et « mettre en place une tarification globale, via un CPOM qui prenne en compte l'ensemble des activités proposées ».

Quelles seront les suites de ce programme très ambitieux dessinant l'avenir des Ehpad ? Si certaines mesures pourraient devenir concrètes très rapidement, d'autres semblent se situer à bien plus lointaine échéance. Mais alors que le moral des acteurs du secteur était en berne, la perspective très récente d'une loi « Générations solidaires » (voir *Mensuel des Maisons de Retraites 241*), pourrait raviver bien des espoirs... ●

Entretien

Fany Cérèse

Architecte au sein de l'Atelier AA – Architecture Humaine, Fany Cérèse a largement contribué au rapport de Matières Grises sur l'Ehpad du futur. Elle souligne l'importance de repenser l'architecture des établissements de demain.



“Le cadre de vie détient une place déterminante pour l'autonomie des résidents...”

Le Journal du Médecin Coordonnateur : Quels sont les impacts de l'architecture et du design sur le bien-être des résidents en Ehpad ?

Fany Cérèse : Depuis quelques années, il y a une vraie prise de conscience des acteurs de terrain, en particulier grâce à la recherche, des bienfaits de l'environnement architectural sur le bien-être. Les études démontrent, notamment en Ehpad, qu'évoluer dans un espace qui favorise la liberté, l'autonomie et le confort avec une attention particulière sur la lumière naturelle contribue de manière significative à la qualité de vie des résidents. Il est également prouvé que vivre dans des espaces à taille humaine et à l'ambiance domestique, « comme à la maison », favorisant la communication entre le dedans et le dehors, apporte de nombreux bienfaits, y compris pour les professionnels. Ces différents constats ne sont pas nouveaux, mais l'expérience du confinement nous a sans doute ouvert les yeux sur l'importance de réfléchir sur la qualité du cadre de vie. Dans cette même optique, il ne faut pas négliger la place de l'esthétique. Dans un ouvrage intitulé « L'architecture du bonheur », le philosophe Alain de Botton sou-

ligne l'importance de travailler sur la beauté des lieux, car elle est source d'épanouissement, une promesse du bonheur en somme. Je ne vois pas pourquoi les Ehpad devraient exclure ces considérations et se contenter d'approches fonctionnalistes.

Le JMC : Un des éléments forts du rapport de Matières Grises sur l'Ehpad du futur est la nécessaire dissociation entre les espaces de soin et les lieux de vie. Comment atteindre cet objectif ?

F.C. : Pendant longtemps, les Ehpad ont été guidés par une logique hospitalière, dans laquelle le soin devait être au centre de tout. Il convient de quitter ce postulat en marquant une frontière entre les lieux de soin et les lieux de vie, dans une perspective domiciliaire. Il convient ainsi de réfléchir à une configuration qui ne donne plus le sentiment aux résidents qu'ils vivent au milieu des soignants, mais que ces derniers viennent à eux ponctuellement pour des soins nécessaires, comme s'ils recevaient la visite d'un service d'aide et de soins à domicile. Il est bon dans ce cadre, que les espaces dans lesquels les personnels soignants se retrouvent, se situent à l'écart des

logements dans lesquels vivent les résidents, de façon à éviter toute confusion entre ces deux espaces, afin que les personnes puissent se sentir chez elles en établissement.

Le JMC : Un autre aspect à l'avenir est de transformer les chambres des résidents en logement. Comment opérer cette transition ?

F.C. : Selon moi et je n'étais pas forcément d'accord avec les conclusions du rapport de Matières Grises sur le sujet, le premier élément qui va différencier une chambre d'un appartement est la présence d'une cuisine. Celle-ci peut être tout à fait modeste et prendre la forme d'une kitchenette, mais elle doit donner la possibilité au résident de pouvoir recevoir les visiteurs dans un vrai chez-soi. Le deuxième élément est la taille du logement. Une taille minimale de 26m² est préconisée dans le rapport, de façon à pouvoir le meubler à minima pour avoir un coin salon, tout en restant accessible et surtout de ne pas avoir de lit apparent lorsque l'on entre dans le logement. Je serais favorable à un minimum de 30m² pour plus de confort et une typologie plus proche du T1 ou T2 que d'un studio. Un autre aspect important



est la possibilité pour le résident de pouvoir avoir des clefs. Il est bien normal, si celui-ci est censé occuper un logement, qu'il puisse en contrôler l'accès. Enfin, chaque logement doit être suffisamment grand et peu meublé pour que le résident puisse apporter son propre mobilier, en ayant le sentiment de faire un vrai déménagement lorsqu'il intègre l'Ehpad, et pas seulement une « entrée » ou « admission ». Aujourd'hui, les établissements opposent aux résidents qui souhaitent apporter une touche trop personnelle à leur chambre, le nécessaire respect des normes de sécurité. Les directions font d'ailleurs une confusion entre les règles qui s'appliquent dans les hôpitaux et celles en vigueur dans les Ehpad, qui sont bien plus souples (*voir encadré*). Résultat : alors que les personnes handicapées peuvent souvent vivre en établissement presque comme chez elles, ce n'est toujours pas le cas pour les personnes âgées, alors que les mêmes règles s'appliquent.

Le JMC : Il est également prôné de miser sur une plus grande segmentation de l'Ehpad. Quel est le but de cette démarche ?

F.C. : L'objectif est de créer des espaces plus humains, plus diversifiés et plus familiers pour les résidents/habitants. Des lieux qui favorisent la proximité entre les professionnels et les personnes qu'ils accompagnent. Les espaces trop grands empêchent cette relation. Par exemple, dans un établissement trop vaste, le personnel perd énormément de temps à déplacer les résidents, mais aussi à circuler dans les couloirs, un espace qu'ils ne quittent quasiment jamais. Ceci se fait au détriment de l'efficacité, mais aussi et surtout, de la relation. De la même manière, les grands espaces collectifs peuvent être très déstabilisants pour les résidents qui vont avoir tendance à perdre leurs repères, tant le décalage entre leur ancien domicile et l'Ehpad est important, sans parler de l'inconfort sensoriel de ces lieux. La création à l'avenir de petites unités, dans une logique résidentielle, au sein de l'établissement permettra sans aucun doute de surmonter ce type d'écueils.

Le JMC : Il est souligné dans le rapport l'importance de la lumière. Quelle est son impact sur les résidents ?

F.C. : La lumière est physiologiquement un élément central d'équilibre chez tous

les individus, notamment les résidents en Ehpad. Ici, il s'agit avant tout de miser sur la qualité, plutôt que sur la quantité. On ne compte plus les établissements qui multiplient les murs rideaux ou les baies vitrées au point que les résidents, en raison de leur fragilité soient parfois obligés de porter des lunettes de soleil ! Il convient donc de mener une vraie réflexion sur le sujet pour créer des espaces lumineux différenciés selon les lieux et surtout adaptés au rythme de vie des résidents dans la journée. Si vous placez des néons ultra-lumineux au plafond dans la salle restauration pour le dîner, il ne faut pas s'étonner de voir certains des résidents faire des insomnies toute la nuit. La chaleur de la lumière et la variabilité pour permettre de bien différencier les temps et les lieux sont des éléments à intégrer dans la conception à la place de l'éclairage blanc et uniforme que l'on voit trop souvent.

Le JMC : Le secteur a parfois du mal à se projeter dans l'avenir. Quelles sont les vertus de l'exercice ?

F.C. : Envisager l'avenir apparaît pour bien des professionnels comme une démarche inutile car trop idéaliste. La logique domiciliaire semble souvent un vœu pieux face à une dépendance toujours croissante. Pour autant, nous avons besoin d'un idéal pour nous projeter, de valoriser les compétences et pas seulement la dépendance pour que le sens de la vie des résidents et le sens au travail des professionnels perdurent, en particulier après la crise que nous venons de traverser. Il est d'autant plus nécessaire

“L'objectif est de créer des espaces plus humains, plus diversifiés et plus familiers pour les résidents/habitants.”

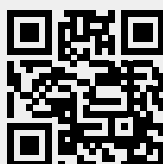
d'être ambitieux que de nombreux objectifs ne seront pas atteints tout de suite, alors même que certains de nos voisins européens sont très en avance dans cette démarche. Voir le futur en grand, c'est se donner de l'oxygène et le secteur en a bien besoin si l'on veut renverser la tendance du « désamour » pour les établissements... ●



Pour en savoir plus, retrouvez l'ensemble des publications de Fany Cérèse sur le sujet à l'adresse suivante : www.atelier-aa.fr dans l'onglet « recherches ».

Aménagement en Ehpad : ce qu'il faut savoir

En matière de sécurité incendie, les obligations sont moins contraignantes pour les structures d'accueil pour personnes âgées (type J) que ce qui est couramment appliqué notamment à l'hôpital (type U) rappelle l'ANESM dans une fiche-repères publiée en 2019. Par exemple, les espaces communs, le mobilier qualifié de meublant (fauteuils, tables, chaises) n'est soumis à aucune contrainte réglementaire. En revanche, le mobilier fixe (bibliothèques, étagères...) est soumis à l'obligation d'être en matériau de catégorie moyennement inflammable (M3) et positionné de manière à ne pas gêner les circulations. Il doit être fourni avec un procès-verbal de résistance au feu. Enfin, dans les chambres, celles-ci étant considérées comme le domicile de la personne, il n'y a aucune contrainte en matière de sécurité incendie, ce qui laisse la possibilité aux résidents d'installer le mobilier, les rideaux, la décoration, les dessus de lit et les objets de leur choix.



Pour en savoir plus : www.has-sante.fr/